



Procès-verbal Séance du 26 mars 2024

Étaient présents : Alain CAROTTE, Yannick RIOU, Olivier CAMUS, Stéphanie SAVEY, Benjamin CONDAT, Jean-Marc COLIN, Fabrice DUBOULOZ-MONET, Jocelyne FROMENT, Eric FULGET, Sandrine NADAL Daniel PAILLARD.

Étaient excusés : Fabrice CARTONNET (pouvoir à Jean-Marc COLIN), Sylvie DAGAND (pouvoir à Didier VINETTE), Adeline TURELLO (pouvoir à Stéphanie SAVEY).

Secrétaire de séance : Olivier CAMUS

Objet : approbation du PV de séance du 23 janvier 2024

Le PV de séance du 23 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Création d'un laboratoire de préparation dans le local technique

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait évoqué la possibilité de créer un laboratoire de préparation de pizzas dans une partie du local technique. Ce laboratoire servirait à la préparation des pizzas pour l'entreprise JACS DISTRIBUTION SAVOIE qui gère le distributeur de pizzas.

Ce laboratoire mesurerait 80 m². Les devis demandés aux différentes entreprises s'élèvent à un coût global de 70 000 € TTC. L'agencement du laboratoire sera à la charge de l'entreprise Jacs Distribution Savoie. Le loyer envisagé serait de 1 000 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 14 voix pour :

- Décide d'engager les travaux de création d'un laboratoire de 80 m² dans une partie du local technique,

Objet : demande de subvention pour la réhabilitation de la grange Jarry

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a acheté la grange Jarry dans le but de la réhabiliter en logement.

L'estimation des travaux et des honoraires s'élèvent à 250 000 € TTC.

Le plan de financement de ces travaux s'établirait comme suit :

Autofinancement	150 000 €
Emprunt	50 000 €
Subvention	50 000 €
TOTAL	250 000 €

La commune souhaite déposer une demande de subvention auprès du Département.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : renouvellement de l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2024

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'organisation de la semaine scolaire (rythme et/ou horaires) doit être renouvelée à la rentrée scolaire 2024. En effet, l'organisation à 4 jours est une organisation dérogatoire.

Le conseil d'école a voté le 2024, à l'unanimité, pour la poursuite de l'organisation scolaire à 4 jours selon les horaires suivants :

- Lundi : 9h00 – 12h00 13h30 – 16h30
- Mardi : 9h00 – 12h00 13h30 – 16h30
- Jeudi : 9h00 – 12h00 13h30 – 16h30
- Vendredi : 9h00 – 12h00 13h30 – 16h30

Approuvé à l'unanimité.

Objet : réalisation d'une fresque

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu une proposition pour la réalisation d'une fresque sur la commune. Cette personne réalise des fresques en intérieur et en extérieur.

Le conseil municipal décide de contacter cette personne pour qu'elle fasse des propositions et des devis avant de prendre une décision.

Objet : participation à la mutuelle des agents

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la participation de la commune à la cotisation des agents pour une mutuelle va devenir obligatoire.

Il y a deux volets : la complémentaire santé et l'assurance prévoyance :

- **« complémentaire santé » :**
 - La participation versée aux agents par l'employeur sera libre en 2024 et 2025 : les employeurs versent une participation mensuelle de leur choix, soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent
 - La participation versée aux agents par l'employeur sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 : la participation mensuelle ne peut être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 €/mois/agent
- **« assurance prévoyance » :**
 - La participation versée aux agents par l'employeur sera libre en 2024 : les employeurs versent une participation mensuelle de leur choix, soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent

- La participation versée aux agents par l'employeur sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 : la participation mensuelle ne peut être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €/mois/agent.

Les agents pouvant prétendre à cette participation de l'employeur devront adhérer à une mutuelle labellisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une participation pour la « complémentaire santé aux agents à compter du 1^{er} avril 2024 d'un montant de 20 €/mois/agent,
- DECIDE de verser une participation pour « l'assurance prévoyance » aux agents à compter du 1^{er} janvier 2025 d'un montant de 15 €/mois/agent.

Objet : circulation des camions Chemin de Paris Deboutz

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des habitants du chemin de Paris Deboutz l'ont sollicité pour mettre en place une interdiction de circulation aux 7.5 tonnes dans ce chemin.

La circulation des camions de plus de 7.5 tonnes sera interdit dans le chemin de Paris Deboutz, sauf engins agricoles et livraisons.

Approuvé à l'unanimité.

- **Compte administratif 2023 Commune**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
011	Charges à caractère général	191 807.61
012	Charges de personnel, frais assimilés	223 444.44
014	Atténuation de produits	9 730.00
65	Autres charges de gestion courante	137 205.25
66	Charges financières	400.33
68	Dotations aux provisions, dépréciations	31.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		562 618.63

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
013	Atténuation de charges	5 679.61
70	Produits services, domaine et ventes divers	176 937.93
73	Impôts et taxes	387 934.61
74	Dotations et participations	115 093.60
75	Autres produits de gestion courante	41 241.48
77	Produits exceptionnels	2 736.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		729 623.23

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
16	Emprunts et dettes assimilées	11 845.22
20	Immobilisations incorporelles	8 259.00
21	Immobilisations corporelles	44 915.02
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		65 019.24

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 672.69
13	Subventions d'investissement	35 223.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		64 895.69

Approuvé à l'unanimité.

- **Compte administratif 2023 Base de Loisirs**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
011	Charges à caractère général	40 282.09
65	Autres charges de gestion courante	1 023.78
67	Charges exceptionnelles	475.00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	78.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		41 858.87

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
70	Produits services, domaine et ventes divers	81 470.73
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		81 470.73

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
16	Emprunts et dettes assimilés	366.30
21	Immobilisations corporelles	66 699.56
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		67 065.86

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
165	Dépôts et cautionnements reçus	620.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		620.00

Approuvé à l'unanimité.

Affaires diverses :

- Demande de subvention du Secours Populaire : versement d'une subvention de 500 €.
Approuvé à l'unanimité.
- Activités de la bibliothèque : par le biais de l'association Culture et Patrimoine, Hélène Bourgeais propose d'animer des ateliers d'éveil musical sur les horaires de la bibliothèque les mercredis d'avril à juin.
Approuvé à l'unanimité.
- Le SIEA va choisir un emplacement sur la commune pour l'installation d'une borne semi-rapide pour recharger les voitures électriques.

La séance est levée vers 21 heures 30



**Le Maire,
Didier VINETTE**

**Le secrétaire de séance,
Olivier CAMUS**